

Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel BLANQUER le 28 septembre 2017

Pour le Ministère : Jean-Michel BLANQUER, Christophe KERRERO, directeur de cabinet, Isabelle BOURHIS conseillère sociale.

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME, secrétaire général, Marie MUSSET, secrétaire général adjointe et Alain MARIE, trésorier.

En propos liminaire, Jean-Michel BLANQUER dit sa satisfaction de recevoir les représentants d'un corps qui est au cœur du système éducatif. Il précise que l'école primaire est sa priorité, qu'il n'y a pas de porte à faux concernant la réforme du collège pour laquelle les IA-IPR ont été mobilisés. Il rappelle les enjeux des réformes à venir pour lesquelles rien n'est acté. Selon lui tout est ouvert dans une logique de concertation et de prise en compte des acteurs pour libérer les énergies. Il prône le respect de ce qui a été fait avant mais pas l'immobilisme. Il se dit prêt à entendre nos préoccupations catégorielles.

Le SNIA-IPR rappelle l'engagement qui a été celui des IA-IPR dans l'accompagnement de la réforme du collège, agissant au plus près des enseignants, et qui a reposé sur une loyauté sans faille, mais aussi sur la conviction que la réussite des élèves passait par de nécessaires changements dans les programmes comme dans les pratiques. À cet égard, le syndicat salue la décision, prise lors du conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017 sur la proposition de l'UNSA, soutenue par le SNIA-IPR, de revenir sur le retrait pur et simple des EPI et de l'AP. Leur abandon aurait en effet signé le recul de l'interdisciplinarité, de la prise en compte de l'élève dans ses besoins particuliers, ainsi que de l'innovation.

Monsieur le ministre souligne son attachement à ces points et appelle de ses vœux une avancée équilibrée entre tradition et modernité dans tous les domaines, loin des querelles vaines ou stériles et compte tenu de l'histoire de notre École et des éclairages que d'autres pays peuvent donner à la mise en œuvre de la réussite de l'élève.

Le SNIA-IPR rappelle la teneur de l'engagement des IA-IPR auprès des professeurs et des établissements ainsi que la confiance mutuelle mise au service de la réussite de l'élève, qu'il s'agisse de l'accompagnement de la réforme, de l'expertise disciplinaire ou du pilotage académique. Le ministre évoque la réforme des inspections générales, en cours, et le projet, à plus long terme, d'une évolution de la « philosophie » de l'inspection actuellement menée par les IA-IPR : celle-ci prendra acte de la confiance que les professeurs ont dans un corps qui les connaît et qui les accompagne dans leur carrière. Dans ce contexte, il souhaite rappeler le rôle d'expertise disciplinaire de haut niveau des IA-IPR et leur implication essentielle dans la formation initiale et continue des professeurs, centrée sur la maîtrise disciplinaire et la réussite du parcours des élèves qui leur sont confiés.

Le ministre accorde également beaucoup d'importance au rôle des IA-IPR dans le contrôle et l'évaluation du système éducatif ainsi qu'à la capacité des inspecteurs à aider les établissements à concevoir leurs projets éducatifs. Le SNIA-IPR considère que le rôle d'accompagnement et de gestion des ressources humaines sera renforcé par la réforme de l'évaluation des enseignants qui se met en place dans le cadre du PPCR.

Le ministre s'interroge sur le grand corps d'encadrement et sur la nécessaire complémentarité entre corps d'inspection et de direction. Nous faisons part au ministre de notre intérêt pour participer à des groupes de travail qui sont indispensables pour préciser les contours d'un concept très flou ; nous lui réitérons notre opposition au corps unique d'inspection.

Roger KEIME présente à Jean-Michel BLANQUER nos revendications sur le plan catégoriel et nos objectifs d'accès à HEB3 en fin de classe normale et à l'HEC3 en fin de hors classe. Il insiste sur notre demande prioritaire de raccourcir à 4 ans les délais d'éligibilité pour accéder à la hors classe et à l'échelon spécial. Délai actuels (6 ans et 7 ans) qui sont particulièrement pénalisant pour fluidifier les parcours de carrière et valoriser la fonction d'IA-IPR. Nos demandes rencontrent l'écoute attentive du ministre.

En fin d'audience, nous émettons le souhait d'une rencontre directe du ministre avec les IA-IPR lors d'une journée nationale. Cette proposition requiert l'attention du ministre ; elle pourrait être programmée en décembre / janvier si les conditions matérielles et financières sont réunies.

L'entrevue d'une durée d'une heure, en présence du directeur de cabinet et de la conseillère sociale, s'est prolongée d'un temps égal avec la conseillère sociale au cours duquel nous avons pu aborder ou approfondir

d'autres dossiers.

Concernant la réforme du collège, nous avons interrogé Isabelle BOURHIS sur les épreuves du DNB, qui seraient amendées à la prochaine session. La conseillère a précisé que les ajustements iraient dans le sens de la prise en compte d'améliorations concernant le déroulement de l'épreuve et l'assouplissement des points de convergences entre certaines disciplines. Nous avons rappelé l'implication forte des IA-IPR dans le suivi du diplôme et la nécessité pour les professeurs de pouvoir organiser très rapidement des entraînements au DNB conformes à l'examen.

Pour la réforme à venir du baccalauréat, nous avons demandé à être associés à la réflexion dans la continuité du bilan piloté par la DGESCO au cours de l'année scolaire 2016-2017 qui a réuni à plusieurs reprises les organisations syndicales. Nous avons fait part de notre souhait que la réforme de l'enseignement professionnel soit intégrée à la réflexion globale sur la réforme du baccalauréat.

Sur le dossier du PPCR, le SNIA-IPR a informé la conseillère des difficultés rencontrées sur le terrain pour mettre en place les rendez-vous de carrière au regard du déploiement très long de SIAE. Dans la plupart des académies, les entretiens d'évaluation ne pourront débiter au mieux qu'après les vacances de la Toussaint. Prenant appui sur ce dossier, nous avons rappelé que les créations de postes, en lien avec la montée en charge du PPCR, devaient s'inscrire dans une logique pluriannuelle et se poursuivre à la rentrée 2018.

Pour le volet financier du PPCR la conseillère nous a précisé que les arbitrages allaient être rendus le 10 octobre lors du rendez-vous salarial. Nous avons alors informé la conseillère que le SNIA-IPR soutenait le mouvement d'action lancé par l'UNSA éducation.

Cette audience d'une durée totale de 2 heures a permis un échange constructif avec un ministre très à l'écoute. Plusieurs points de vigilance sont à dégager ; nous veillerons à ce que, les mois à venir, des pistes d'évolution aillent dans le sens des demandes syndicales formalisées dans les mandats de Congrès.

Marie Musset – Roger Keime – Alain Marie